



# LES CCAS OBJECTIF MONDE

*Retour sur une dynamique européenne et internationale*



# unccas

*Ce document synthétise les actions menées par l'UNCCAS dans le cadre du pôle Europe et international. Son contenu n'est pas exhaustif.*

**Kristine STEMPIEN**

Responsable Europe et international

*Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale*

*11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris*

*35 Square de Meeûs - B 1050 Bruxelles*

*[www.unccas.org](http://www.unccas.org) - @unccas - Facebook/unccas*

## Une dynamique européenne

Les acteurs sociaux locaux sont nombreux et différents en Europe. Collectivités territoriales, municipalités, associations, ils ont leur propre héritage social, culturel issu bien souvent de traditions anciennes. Bien que différents, ces acteurs agissent tous pour la cohésion sociale, avec leurs méthodes, leurs structures et leurs moyens.

Les territoires locaux sont comme les pays européens : différents, mais les aspirations sociales de leurs populations sont largement partagées. Les collectivités locales, municipalités européennes ont un point commun : elles sont les premiers acteurs de proximité pour tous les citoyens européens, même si leurs moyens d'intervention sont différents.

Elles interviennent toujours en développant des politiques partenariales avec les associations, les partenaires privés, les professionnels et les usagers, afin que la place de chacun puisse être reconnue. Dans la construction européenne, tous les citoyens demandent à ce que l'Europe sociale puisse être plus présente et apporte des solutions à leurs problèmes quotidiens. Mais les États, au travers des traités européens, n'ont pas voulu confier une responsabilité sociale forte à l'Union. Néanmoins, les traités européens, la charte des droits fondamentaux, apportent des premiers éléments importants dans ce domaine.

## Un réseau européen

La dynamique européenne au sein de l'UNCCAS passe par la volonté de partager avec d'autres collectivités territoriales européennes pour faire entendre la voix des élus locaux en charge de l'action sociale. C'est pourquoi, le réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale ELISAN, a été créé en 2008 par l'UNCCAS, sous le haut patronage du Comité des Régions de l'Union Européenne. L'objectif central d'ELISAN est de faire entendre la voix des élus locaux de l'action sociale en Europe.

## Les 3 principes clés

Le principe de subsidiarité: ELISAN insiste sur la nécessité d'associer la notion de solidarité à la notion de subsidiarité. Notre Réseau considère que l'application, sans régulation, du principe de subsidiarité risque d'accroître les inégalités entre les territoires et les individus. Cette application suppose que soient fournis parallèlement les moyens financiers et humains nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Le principe de cohésion sociale : ELISAN dans ses travaux et ses contributions se fonde sur une ambition : parvenir à un modèle intégré de développement durable de nos sociétés.

Le principe de cohésion territoriale : Il vise ainsi à compléter les principes de cohésion économique et sociale de l'Union. Il est un élément indispensable à la construction européenne. Le maintien de cette exigence contribue au respect des notions d'égalité devant le service public et d'équité territoriale.

Au regard de ces grands principes, l'action d'ELISAN vise à garantir les droits sociaux fondamentaux des citoyens dans l'Union Européenne.

### **Une participation active dans des projets européens**

Les CCAS/CIAS sont riches d'un savoir faire et d'une capacité d'innovation. L'UNCCAS s'appuie sur cette expertise pour valoriser le travail de ses adhérents en participant à des projets européens. Ainsi, les barrages administratifs, financiers et linguistiques sautent au profit d'un réel partage d'expériences avec d'autres pays européens.

### **Quelques exemples de projets**

WEDO pour le bien être et la dignité des personnes âgées en Europe

Entre 2011 et 2012 l'UNCCAS a participé activement aux travaux du projet européen WeDO piloté par la plate forme européenne AGE. L'objectif de ce projet : disposer de recommandations communes au niveau européen pour favoriser le bien être et la dignité des personnes âgées et au niveau national pour chacun des pays participants de réunir, sensibiliser et mobiliser tous les partenaires locaux et nationaux sensibles à cette question. Un cadre de qualité européen pour les services de soins et d'accompagnement aux personnes âgées a été élaboré.

### **EXISTE – Projet sur le bien vieillir dans la société**

L'UNCCAS a lancé les premières opérations de son projet « Bien vieillir dans la société ». Ce projet basé sur une analyse des besoins des seniors et des services proposés par les acteurs locaux a pour objectif de développer les synergies et la participation des seniors dans la vie locale afin de développer une citoyenneté senior active et de mieux répondre aux enjeux du vieillissement des populations.

### **Grundtvig – « Seniors actifs, adoptez la saine habitude »**

L'UNCCAS a participé au projet européen, soutenu dans le cadre du programme Grundtvig : "Seniors actifs : adoptez la saine habitude!". Ce projet organisé en partenariat avec l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas a permis la mise en place d'un outil de formation destiné aux personnes intervenants auprès des personnes âgées (élus, professionnels, aides à domicile etc.) mais également aux personnes âgées elles-mêmes. Agir sur la prévention santé auprès des seniors, investir ceux-ci dans le processus de changement de leurs habitudes, mieux communiquer avec les personnes âgées, tels sont les objectifs de cet outil.

### **Innovation sociale européenne : valorisation des expériences**

Le partage de bonnes pratiques permet aux CCAS/CIAS de s'inspirer des expériences menées sur d'autres territoires, par d'autres collectivités. Chaque année l'UNCCAS organise un prix de l'innovation sociale. Cet appel à projets annuel permet de valoriser les projets de ses adhérents et de les mettre en ligne dans une banque d'expériences.

A l'instar de ce projet national, l'UNCCAS en sa qualité de membre fondateur d'ELISAN a organisé en 2009, alors qu'elle avait la présidence du réseau, un prix européen pour l'innovation sociale dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. Celui-ci a été reconduit sous présidence italienne en 2012.

En 2011, en tant que membre actif du réseau européen, l'UNCCAS a mis en place pour le réseau ELISAN et en partenariat avec la fondation d'entreprise GDF SUEZ, un prix européen pour lutter contre la précarité énergétique. A l'issue de ce prix, l'UNCCAS a élaboré un recueil de ces bonnes pratiques intitulé « Bright Ideas ».

### **Sensibiliser et former le réseau des CCAS/CIAS**

Des sessions de formation sont organisées par l'UNCCAS pour les élus et professionnels de l'action sociale : s'exprimer en anglais, appréhender les rouages de l'union européenne et mieux comprendre les enjeux de l'Europe sociale, mieux connaître les fonds européens, etc.

Des conférences européennes destinées à mieux comprendre les enjeux et politiques européennes mis en œuvre.

- Quel avenir pour l'aide alimentaire après 2014 ?
- Grand angle sur la coopération transfrontalière en Europe : la dimension sociale et médico-sociale.
- Quel modèle économique pour la lutte contre l'exclusion ?
- Etre actif et solidaire à tout âge.

Chaque année, des forums Europe sont mis en place dans le cadre du congrès national annuel de l'UNCCAS afin de décrypter un ou plusieurs sujets d'actualité avec des représentants des institutions européennes, mais aussi la présentation de bonnes pratiques de collectivités européennes.

- Les enjeux du Paquet Almunia pour les CCAS/CIAS.
- Le vieillissement actif en Europe et l'année européenne 2012.
- Le développement durable.
- L'Europe sociale se construira – t- elle d'ici à 2020 ?

Des fiches techniques destinées à mieux appréhender les fonds européens existants sont mises en ligne sur le site de l'UNCCAS. La nouvelle période de programmation 2014-2020 offre de nouvelles perspectives d'accès à des cofinancements européens. L'actualité européenne, des projets, des initiatives, sont régulièrement présentées dans les différents supports de communication de l'UNCCAS (mail hebdo, ESMS'info etc.)

### **Visites d'études**

#### **Londres : précarité énergétique**

Au cœur de cette visite d'étude le thème de la précarité énergétique. Grâce au partenariat de l'UNCCAS avec EDF, un groupe d'élus s'est rendu à Londres pour rencontrer les représentants de la filiale EDF Energy et discuter des enjeux énergétiques en Grande-Bretagne. La rencontre a également permis de visiter la London Warm Zone et de rencontrer les responsables politiques et associatifs qui ont mis en place sur le quartier un plan d'actions pour lutter contre la précarité énergétique en prenant en compte la diversité culturelle des populations, les logements, et les autres

problématiques inhérentes à la précarité.

### **Positionner l'UNCCAS dans les débats européens.**

L'UNCCAS intervient dans les débats européens en élaborant des positionnements ou en répondant aux consultations de l'union européenne. Ces interventions se font dans le cadre du réseau ELISAN, mais aussi selon les thématiques abordées directement auprès des institutions européennes (parlement européen, comité des régions, comité économique et social européen etc.)

### **Energie accessible pour tous.**

L'UNCCAS a contribué à l'élaboration de recommandations destinées aux institutions européennes sur le thème de l'énergie et de la précarité énergétique.

**Création d'un fonds européen d'aide aux plus démunis,** l'UNCCAS a continué son travail de sensibilisation auprès des institutions nationales et européennes afin que la proposition soit la mieux adaptée et la plus efficace possible pour les publics vulnérables.

### **Réponse à la consultation de la commission européenne sur « Les services à la personne et aux ménages, générateurs d'emploi ».**

L'UNCCAS a souhaité au travers de sa réponse insister sur les spécificités des services d'aide à domicile gérés par ses membres, mais a également contribué à l'incidence de la décision d'augmentation du taux de TVA pour les services d'aide à domicile.

### **Contribution écrite de l'UNCCAS dans le cadre de la consultation nationale sur la prochaine programmation des fonds structurels**

**européens et d'investissement (FESI)** et participation à la conférence de la concertation nationale 2014-2020.

### **Un outil pour une Europe sociale transfrontalière.**

Les espaces transfrontaliers sont des zones particulièrement propices pour l'observation des pratiques et des conséquences de la mise en œuvre de la législation européenne. De fait, elles constituent des territoires d'expérimentation par excellence. Les projets mis en œuvre sont nombreux dans les domaines économiques, environnementaux etc. Quelques projets sont également initiés dans le domaine social et médico-social.

### **Faire connaître l'UNCCAS en Europe**

#### **Social Spotlight**

Afin de mieux faire connaître l'action des CCAS/CIAS mais aussi de l'UNCCAS en Europe, l'UNCCAS a lancé en 2012 une publication trimestrielle intitulée « Social Spotlight ». Disponible gratuitement en version pdf cette publication s'adresse aux représentants des institutions européennes mais aussi des réseaux européens et de toutes les structures désireuses d'en savoir plus sur l'action de l'UNCCAS et de ses adhérents, des projets européens et internationaux.

### **Thèmes de travail à l'échelon européen :**

L'UNCCAS assure une veille d'information sur les politiques sociales au niveau de l'union européenne. Cette liste est non-exhaustive.

### **La politique de cohésion 2014-2020**

Les collectivités locales doivent être en première ligne dans les discussions sur la politique de cohésion. En effet la crise a



accru les besoins en termes de services sociaux, et la politique de cohésion vient au travers de cofinancements (FEDER, FSE, FEADER etc.) soutenir les projets des collectivités locales dans le domaine social.

C'est pourquoi il est nécessaire que l'UNCCAS soit présente dans les débats. La politique de cohésion doit continuer ses efforts pour soutenir les régions défavorisées et doit également recentrer certains de ses objectifs sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020... le débat est ouvert ... et les négociations en cours... L'UNCCAS a apporté sa contribution dans le cadre de la consultation partenariat Europe 2014-2020.

### **La Stratégie Europe 2020**

La stratégie Europe 2020 fait suite à la Stratégie de Lisbonne. Elle se concentre sur des objectifs qui permettraient à l'union une croissance intelligente, durable et inclusive. C'est la première fois que des objectifs chiffrés précis sont inclus notamment : réduire de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté d'ici à 2020 ; lutter contre l'abandon scolaire etc. Afin de mettre en œuvre cette stratégie la commission a lancé plusieurs « initiatives phare » dont les initiatives seront suivies par l'UNCCAS :

- La plateforme de lutte contre la pauvreté et les exclusions.
- L'initiative pour l'innovation sociale.
- Le vieillissement actif et en bonne santé.

### **Les aide d'états / Le paquet Almunia**

Les CCAS/CIAS, sont des acteurs locaux à part entière du marché intérieur européen. Par conséquent, le financement de certains des services économiques qu'ils mettent en œuvre ou délèguent peuvent entrer dans le domaine de la concurrence et être soumis aux aides d'état. De même, il convient de pouvoir veiller dans le cadre de la mise en œuvre du paquet Almunia à la sécurisation des subventions allouées par la commune au CCAS. Ce principe des aides d'état existe depuis l'adoption en 2005 du Paquet Monti-Kroes. C'est dans le cadre de sa révision et de sa simplification dès 2011 que l'UNCCAS s'est fortement impliquée dans l'analyse de la législation émanant de la commission européenne afin d'identifier les points de problématique pour les CCAS et les communes et de mettre en place un cadre répondant aux exigences communautaires.

### **Le fonds européen d'aide aux plus démunis**

Dans le cadre des discussions sur le programme européen d'aide aux plus démunis et de la proposition de la commission européenne d'octobre 2012 de créer un fonds européen d'aide aux plus démunis, l'UNCCAS a continué son travail de sensibilisation auprès des institutions nationales et européennes afin que la proposition soit la mieux adaptée et la plus efficace possible pour les publics vulnérables.

## La précarité énergétique et l'accès à l'énergie pour tous.

L'année 2012 a permis à l'UNCCAS de se positionner régulièrement sur cette question à l'échelon européen. Dès le mois de mars 2012, l'UNCCAS a été auditionnée par le Comité économique et social européen de Bruxelles afin de formuler des préconisations pour mieux éduquer à l'énergie. L'UNCCAS a particulièrement insisté sur l'urgence à se saisir de la problématique de la précarité énergétique et à proposer notamment de trouver entre les états membres une définition commune, de travailler des indicateurs communs. L'UNCCAS s'est montré favorable à la proposition du CESE de mettre en place un bouclier social énergétique européen.

Les politiques de prévention et d'éducation à l'énergie sont en effet essentielles mais l'urgence de la situation dans certains pays nécessite aussi la mise en place de réponses rapides.

## Viellissement actif.

L'UNCCAS a participé activement aux travaux menés en 2012 dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Une conférence a été organisée en partenariat avec le bureau d'information pour la France du parlement européen en novembre 2012. Le congrès national de l'UNCCAS à Marseille a par ailleurs été labellisé.

## Indicateurs.

Mesurer le bien être : suivi des travaux menés par les institutions sur l'indice de développement humain / Indicateurs pour le vieillissement actif mis en place suite à l'année européenne 2012 du vieillissement actif / Indicateurs de pauvreté / Indicateurs

de mesure de la précarité énergétique etc.

## Une participation active au Conseil de l'Europe.

L'UNCCAS représente le réseau européen ELISAN au Conseil de l'Europe. Le délégué général de l'UNCCAS est par ailleurs Président d'honneur de la conférence plénière des OING.

En Février 2012, l'UNCCAS a élaboré une recommandation qui a été reprise par la conférence des OING du Conseil de l'Europe portant sur le thème « Pauvreté et inégalité dans les sociétés de droit humain : le paradoxe des démocraties ».



# CAP SUR LA MÉDITERRANÉE ET L'INTERNATIONAL

## Une ouverture au-delà des frontières de l'Union européenne

Le mode de gouvernance des CCAS/CIAS mais aussi les domaines d'actions qu'ils investissent, suscitent l'intérêt de partenaires au-delà des seules frontières de l'union européenne. A ce titre, l'UNCCAS a reçu plusieurs délégations étrangères et a été sollicitée pour développer de nouvelles coopérations notamment sur le bassin méditerranéen. L'UNCCAS propose son expertise, son savoir faire, son réseau au service du développement d'autres collectivités dans leur propre contexte et leur propre environnement.

## Accueil de délégations étrangères

Sur les recommandations des ambassades de France ou du ministère de la cohésion sociale, l'UNCCAS reçoit des délégations étrangères. Lors de ces accueils, l'UNCCAS présente son expertise et son savoir-faire en tant que réseau national, et invite les membres de la délégation dans un CCAS / CIAS afin qu'ils puissent mieux appréhender le travail mené sur un territoire et visiter les structures rattachées au CCAS/CIAS. L'UNCCAS a notamment reçu des délégations du Québec, de la Corée, du Kazakhstan etc.

## Un partenariat avec l'Agence Française de Développement

Une rencontre avec l'Agence Française de Développement a permis de mieux connaître les actions menées par l'agence et de manière plus spécifique sur la zone Méditerranée. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu de concrétiser les échanges par la mise en place d'un protocole d'accord qui a été signé à Marseille le 8 octobre 2012.

La zone de travail sur le bassin méditerranéen est notamment composée des pays suivants: Maroc, Egypte, Tunisie, Liban, Jordanie, Israël

## Les grandes lignes directrices :

- Développement d'une Ingénierie basée sur recensement des « besoins » pouvant se traduire par de la coopération, formation, échange de savoir faire, échanges d'expérience dans le champ de la cohésion sociale et territoriale et du développement social durable sur les zones telles que définies ci-dessus (à compléter).
- Echanges réciproques d'informations sur les pays/zones concernées.
- Information mutuelle des réseaux.
- Mise en place de temps de travail et d'échanges mutuels (missions exploratoires, accueil de délégations, groupes de travail thématiques, journées techniques etc.).
- Le déploiement d'une offre de services adaptée pour les élus et responsables techniques des collectivités locales.

Les axes thématiques et le plan d'action (socle commun aux pays de coopération) :

- Analyse, définition des territoires de coopération.
- Mise en place de partenariats institutionnels CCAS/CIAS et comités locaux.
- Travail sur les modes de gouvernance et le maillage territorial.
- Collectivités locales, associations, institutions : quelle place ? Quels liens ?
- Mise en place d'outils d'analyse des besoins sociaux (ABS) et d'indicateurs.

### Un accord de partenariat avec le Maroc.

Une délégation d'élus s'est rendue en septembre 2012 à Rabat afin de rencontrer plusieurs partenaires intéressés par les actions de l'UNCCAS et de ses membres. Les rencontres avec les instances de l'Initiative pour le Développement Humain, le comité économique et social et l'agence de développement social ont mis en exergue des axes de coopération et de travail communs

Actuellement, un protocole de coopération avec le Ministère de l'intérieur dans le cadre de l'initiative pour le développement humain est en cours de signature. Il devrait rapidement être décliné en actions concrètes.

### Les objectifs du partenariat et les axes de travail :

- la gouvernance de l'action sociale ;
- la permanence des prestations ;
- l'analyse des besoins (ciblage) ;
- la formation des élus locaux ;
- la mesure de la réduction des écarts sociaux (baromètre social) ;
- l'échanges d'expertise dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées ;
- l'accès aux droits,...

### Les moyens et les outils à développer :

- Echanges de bonnes pratiques et transferts d'expériences.
- Visite d'étude au Maroc pour les élus de l'UNCCAS et d'accueil en France pour les représentants marocains.
- Partage d'outils d'informations : lettres d'informations, site internet, etc.
- Mise en place d'expérimentations sur des thèmes à définir et de développement de jumelages institutionnels.
- Formation des élus.
- Partage des informations lors de conférences, colloques ou autres évènements.
- Groupe de travail / formation sur les outils d'analyse et d'enquête baromètre de l'action sociale, et analyse des besoins sociaux.



Union Nationale des Centres Communaux  
d'Action Sociale  
11 rue Louise Thuliez  
75019 Paris

Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51

E-mail : [contact@unccas.org](mailto:contact@unccas.org)

[www.unccas.org](http://www.unccas.org)

Retrouvez-nous sur  unccas

et suivez-nous sur  @unccas